




AMAP de PONT-SAINT-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE
Association loi 1901

Contrat d'engagement AMAP : Poulet

Signé entre le producteur et le consommateur

<p>Le producteur :</p> <p>EPLFPA de l'Oise Lycée Agricole 60 600 Airion</p> <p>Monsieur Coppenolle Chef de production</p>	 <p>L'adhérent</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél :</p> <p>Courriel :</p>
--	---

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-après :

Engagements du producteur :

- Livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 1,800kg et 2,500 kg de septembre 2019 à juin 2020
- Livraison de chapon (le prix au kg vous sera communiqué lors de la commande) et de pintade à 11,90 €/kg en décembre.
- Etre transparent sur ses méthodes de travail.
- Etre présent, dans la mesure du possible, aux distributions, donner régulièrement des informations sur ses savoir faire, pratiques et contraintes et accueillir les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant l'année d'engagement.

Engagements de l'adhérent :

- Pré financer la production.
- Assurer au moins une permanence pendant la période concernée par le contrat.
- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences aux distributions.
L'AMAP disposera des paniers non pris le jour de la distribution.
- Participer à l'assemblée générale.

Engagements communs :

Les adhérents sont solidaires avec le producteur dans les aléas de la production.
L'adhérent remplira le bordereau de commande joint et fournira le règlement dans son intégralité.

Modalités de paiement :

3 ou 6 ou 10 chèques à la signature de l'engagement, à l'ordre de **l'agent comptable du lycée d'Airion**.

Un chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée d'Airion, à la livraison des pintades et chapons pour la livraison de Noël (prix en fonction du poids des volailles).

Distributions:

Les vendredis de 18h15 à 19h30 dans l'arrière-cour du 25 rue Jean Jaurès à Pont-Ste-Maxence (sous réserve de modifications décidées collectivement) les **6 septembre, 11 octobre, 8 novembre, 20 décembre, 10 janvier, 7 février, 27 mars, 3 avril, 29 mai, 19 juin**.

Le 19 juin 2019, les amapiens pourront également choisir entre poulet ou pintade.

Livraison des chapons et pintades de Noël le vendredi 20 décembre 2019.

Principe de concertation :

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leurs représentants) et le producteur.
Ce contrat d'engagement sera signé en deux exemplaires. Copie faite à l'AMAP.

Pour que le présent contrat soit valable, l'adhérent devra être membre de l'AMAP et être à jour de sa cotisation.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du Producteur

Contacts (référentes poulet) : Anne Soulet : annesoulet@free.fr
06 84 74 20 78

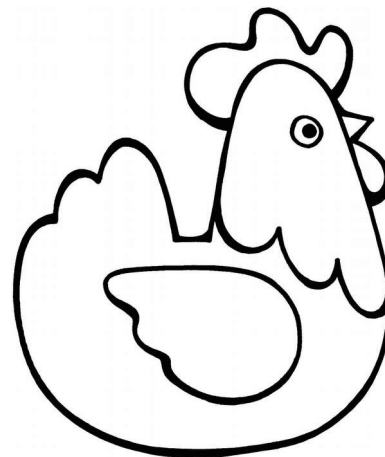
Et

Nathalie Thibault : nathalie.thibault@free.fr
06 46 79 73 77



AMAP de PONT-SAINTE-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE
Association loi 1901



Ce contrat d'engagement porte sur la livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 2 kg et 2,500 kg. En se basant sur un poids de 2 kg soit 19,60€. Vous n'êtes pas obligé de prendre le même nombre de poulets à chaque fois.

Le poids pourra varier d'une livraison à l'autre en fonction de la production. Le poids sera noté par nos soins à chaque livraison et une régulation sera effectuée lors de la dernière livraison.

	Nombre de poulets	Prix pour 2 kg	Total
6 septembre		X 19,60€	
11 octobre		X 19,60€	
8 novembre		X 19,60€	
20 décembre		X 19,60€	
10 janvier		X 19,60€	
7 février		X 19,60€	
27 mars		X 19,60€	
3 avril		X 19,60€	
29 mai		X 19,60€	
19 juin (pintade ou poulet)		X 19,60€	
		total	

	banque	N° chèque	Montant	Mois de dépôt
1				septembre
2				octobre
3				novembre
4				décembre
5				janvier
6				février
7				mars
8				avril
9				mai
10				juin